



DATE DE PUBLICATION : 3 mars 2023

Le directeur départemental du Pas-de-Calais

[Délégation de signature donnée par le directeur départemental du Pas-de-Calais au responsable par intérim du Centre de Traitement Partagé Surendettement du Pas-de-Calais](#)

Vu la délégation de signature donnée par Mme Carine JUPIN, directrice régionale des Hauts-de-France, à M. Didier COLLET le 1^{er} mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier COLLET, directeur départemental du Pas-de-Calais, et de M. Olivier LOCQUET, son adjoint, délégation est donnée à M. Sébastien SÉMÉRIA, responsable par intérim du Centre de Traitement Partagé Surendettement du Pas-de-Calais, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la Zone de Regroupement Surendettement du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 1^{er} mars 2023

Didier COLLET